

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Rodi Bro Block_ref_Vertox 25 Oktablok

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2018-0033

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0019352-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	17
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	19
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	20
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	20
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	20
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20
4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques	22
4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	23
4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	23
4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	23
4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	23
4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques	25
4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	25
4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	26
4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	26
4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	26
5. Conditions générales d'utilisation	26

5.1. Consignes d'utilisation	26
5.2. Mesures de gestion des risques	27
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	28
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	29
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	29
6. Autres informations	29

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Rodi Bro Block Pro
Rodi Bro Block

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PelGar International Limited
	Adresse	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Numéro de l'autorisation	BE2018-0033	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0019352-0000	
Date de l'autorisation	23/01/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	14/03/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
	Promedivet SRL , str. Lunga nr. 46/G jud. 545500 SOVATA, Mures Roumanie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.0025

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Contient 1,2-benzisothiazolin-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..

Conseils de prudence

Consulter un médecin en cas de malaise.
 Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques - grand public - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	Souris: 5g à 20 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé - - Forte infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 2 mètres Faible infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Quantité maximale d'appât par emballage: 100g Recharges de plusieurs blocs (poids net maximal: 100g): - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g et 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans un pot en PE ou en PP - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g et 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans une boîte en carton doublée de PE ou contenant un sac intérieur en PE - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g et 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans des sachets/poches en papier/PE/PE/alu, en PP, en PET/PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur 2, 3 ou 4 blocs de 5g emballés dans une station d'appât pour souris en HDPE ou PP sécurisé/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou un sac(het) thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un toppeur en carton - jusqu'à 80g d'appât (poids net total) 1 ou 2 blocs de 10g emballés dans une station d'appât en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP sécurisé/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou blister ou manchon en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus comme recharges à l'extérieur, mais le total ne dépasse pas 80g d'appât 1 bloc de 20g emballé dans une station d'appât en PET, HIPS, PVC, PE, PEHD ou PP sécurisé/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyéthylène thermoscellé avec une enveloppe en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus comme recharges à l'extérieur mais le total ne dépasse pas 80g d'appât 1 à 5 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une enveloppe double coque / blister PE, PVC ou HIPS, emballés dans un emballage extérieur ensemble avec une station d'

appât sécurisé/inviolable en PE, PP, PET, HIPS, PVC. - jusqu'à 100g d'appât
Recharge - Blister, sachet ou sachet (papier / PE, AL / PE, papier / Al / PE, PE, PP,
PET, HIPS, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 100 g.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour souris: utiliser jusqu'à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Sécuriser les blocs (5-20g) dans les postes d'appâtage espacés de 5m (2m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
- Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et, après, au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats - grand public - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	Rats: de 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés - - Forte infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres Faible infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Quantité maximale d'appât par emballage: 300g Recharges de plusieurs blocs (poids net maximal: 300g): - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g et 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans un pot en PE ou en PP - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g et 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans une boîte en carton doublée de PE ou contenant un sac intérieur en PE - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g et 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans des sachets/poches en papier/PE/PE/alu, en PP, en PET/PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur 1,2 ou 3 blocs de 20g emballés dans une station d'appât en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP sécurisé/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou blister ou manchon en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus comme recharges à l'extérieur, mais le total ne dépasse pas 240g d'appât Blocs de 50g emballés dans une station d'appât en PET, HIPS, PVC, PE, PEHD ou PP sécurisé/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyéthylène thermoscellé avec une enveloppe en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus comme recharges à l'extérieur mais le total ne dépasse pas 200g d'appât 1 à 15 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une enveloppe double coque / blister PE, PVC ou HIPS, emballés dans un emballage extérieur ensemble avec une station d'appât sécurisé/inviolable en PE, PP, PET, HIPS, PVC. Recharge - Blister, sachet ou sachet (papier / PE, AL / PE, papier / Al / PE, PE, PP,

PET, HIPS, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 300 g.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour rats: utiliser jusqu'à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - Sécuriser 10g à 60g de blocs dans des postes d'appâtage espacés de 10m (5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs.
 - Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât.
 - Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
 - Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
 - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
 - Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – grand public - extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	Rats: de 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés - Forte infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres Faible infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Quantité maximale d'appât par emballage: 300g Recharges de plusieurs blocs (poids net maximal: 300g): - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans un pot en PE ou en PP - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans une boîte en carton doublée de PE ou contenant un sac intérieur en PE - Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac: individuellement non-emballés ou emballés dans un film en PP ou en PE, et groupés/emballés dans des sachets/poches en papier/PE/PE/alu, en PP, en PET/PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur 1, 2 ou 3 blocs de 20g emballés dans une station d'appât pour rats sécurisée/inviolable en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou un sac(het) thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus comme recharges à l'extérieur, mais le total ne dépasse pas 240g d'appât (poids net total) Blocs de 50g emballés dans une station d'appât pour rats sécurisée/inviolable en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou un sac(het) thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus comme recharges à l'extérieur, mais le total ne dépasse pas 200g d'appât (poids net total)

1 à 15 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une enveloppe double coque / blister PE, PVC ou HIPS, emballés dans un emballage extérieur ensemble avec une station d'appât sécurisé/inviolable en PE, PP, PET, HIPS, PVC. - jusqu'à 300g d'appât

Recharge - Blister, sachet ou sachet (papier / PE, AL / PE, papier / Al / PE, PE, PP, PET, HANCH, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 300 g.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour rats: utiliser jusqu'à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Sécuriser 10g à 60g de blocs dans des postes d'appâtage espacés de 10m (5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs.
- Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât.
- Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques - professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	Souris: 5g à 20 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé - - Forte infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 2 mètres Faible infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3kg Blocs de 5g, 10g ou 20g en vrac, dans un seau en PE ou PP - jusqu'à 20 kg Blocs de 5g, 10g ou 20g en vrac, dans un carton à double paroi, sans doublure ou avec un sac intérieur en PP ou en PE noué - jusqu'à 20 kg Blocs en vrac de 5 g, 10 g ou 20 g dans du carton «uni-plateaux» (plateau en styrène moulé avec blocs à ressort) - jusqu'à 12 kg (A) 2, 3 ou 4 blocs de 5g emballés dans une station d'appât pour souris en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton - jusqu'à 80g d'appât par emballage extérieur (B) 1 ou 2 blocs de 10g emballés dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou blister ou manchon en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât - jusqu'à 120g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires) (C) 1 bloc de 20g emballé dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, PEHD ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations

emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyéthylène thermoscellé avec une enveloppe en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station - jusqu'à 120g d'appât (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

Les packs de stations d'appâts décrits ci-dessus (A, B, C) sont vendus pour un usage professionnel dans des packs multiples plus grands:

Bloc de ... grammes --> nombre maximal de blocs dans le pack de multiples

10g - 250

15g - 125

20g - 96, 120, 144

30g - 96, 120, 144

40g - 72, 96, 120

50g - 48, 60, 72, 96

60g - 48, 60, 72, 96

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 32, 48, 60, 72, 96

1 à 20 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une clamshell (boite avec charnière)/un blister PE, en PVC ou en HIPS, emballés dans un emballage extérieur avec une station d'appât pour souris à usages multiples en PE, PP, PET, HIPS et PVC. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

Recharge - Blister, sachet-poche ou sachet (papier/PE, alu/PE, papier/alu/PE, PE, PP, PET, HANCH, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 400 g. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour souris: utiliser jusqu'à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Sécuriser 5-20g de blocs dans les postes d'appâtage espacés de 5m (2m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives.
- Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse.
- Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.
- Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et, après, au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents

anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats – professionnels - intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés

Taux et fréquences d'application

Rats: 10g à 60 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé - -

Forte infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres
Faible infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 10 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3kg
Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un seau en PE ou PP - jusqu'à 20 kg
Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un carton à double paroi, sans doublure ou avec un sac intérieur en PP ou en PE noué - jusqu'à 20 kg
Blocs en vrac de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g dans des cartons «uni-plateaux» (plateau en styrène moulé avec blocs à ressort) - jusqu'à 12 kg

(A) 1, 2 ou 3 blocs de 20g emballés dans une station d'appât pour rats en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât dans l'emballage extérieur, jusqu'à 240g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(B) Blocs de 50g emballés dans une station d'appât pour rats en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton- jusqu'à 200g

Les packs de stations d'appâts décrits ci-dessus (A, B) sont vendus pour un usage professionnel dans des packs multiples plus grands:

Bloc de ... grammes --> nombre maximal de blocs dans le pack de multiples

20g – 96, 120, 144

40g – 72, 96, 120

50g - 48, 60, 72, 96

60g – 48, 60, 72, 96

80g – 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 32, 48, 60, 72, 96

200g – 16, 32, 48, 60, 72, 96

240g – 16, 32, 48, 60, 72, 96

1 à 20 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une clamshell (boite avec charnière)/un blister PE, en PVC ou en HIPS, emballés dans un emballage extérieur avec une station d'appât pour rats à usages multiples en PE, PP, PET, HIPS et PVC. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

Recharge - Blister, sachet-poche ou sachet (papier/PE, alu/PE, papier/alu/PE, PE, PP, PET, HANCH, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 400 g. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour rats: utiliser entre 10g et 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 10m (5m si forte infestation).
- Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374). Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et/ou rats - professionnels - extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	- - - Souris: 5g à 20 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé Forte infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 2 mètres Faible infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres Rats: 10g à 60 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé Forte infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres Faible infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3kg Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un seau en PE ou PP - jusqu'à 20

kg

Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un carton à double paroi, sans doublure ou avec un sac intérieur en PP ou en PE noué - jusqu'à 20 kg

Blocs en vrac de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g dans des cartons «uni-plateaux» (plateau en styrène moulé avec blocs à ressort) - jusqu'à 12 kg

(A) 2, 3 ou 4 blocs de 5g emballés dans une station d'appât pour souris en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton - jusqu'à 80g d'appât par emballage extérieur

(B) 1 ou 2 blocs de 10g emballés dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou blister ou manchon en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât - jusqu'à 120g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(C) 1 bloc de 20g emballé dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, PEHD ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyéthylène thermoscellé avec une enveloppe en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station - jusqu'à 120g d'appât (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(D) 1, 2 ou 3 blocs de 20g emballés dans une station d'appât pour rats en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât dans l'emballage extérieur, jusqu'à 240g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(E) Blocs de 50g emballés dans une station d'appât pour rats en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton - jusqu'à 200g

Les packs de stations d'appâts décrits ci-dessus (A-E) sont vendus pour un usage professionnel dans des packs multiples plus grands:

Bloc de ... grammes --> nombre maximal de blocs dans le pack de multiples

10g - 250

20g - 96, 120, 144

30g - 96, 120, 144

40g - 72, 96, 120

50g - 48, 60, 72, 96

60g - 48, 60, 72, 96

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 32, 48, 60, 72, 96

200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

240g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

1 à 20 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une clamshell (boite avec charnière)/un blister PE, en PVC ou en HIPS, emballés dans un emballage extérieur avec une station d'appât pour rats à usages multiples en PE, PP, PET, HIPS et PVC. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

Recharge - Blister, sachet-poche ou sachet (papier/PE, alu/PE, papier/alu/PE, PE, PP, PET, HANCH, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 400 g. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris: utiliser jusqu'à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Sécuriser 5-20g de blocs dans les postes d'appâtage espacés de 5m (2m in cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
- Pour rats: utiliser jusqu'à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Sécuriser 10g à 60g de blocs dans des postes d'appâtage espacés de 10m (5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
- Remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné..
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	- - - Souris: 5g à 20 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé Forte infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 2 mètres Faible infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres Rats: 10g à 60 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé Forte infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés

de 5 mètres
Faible infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 10 mètres
Appâtage pulsé :
- 10 à 60 g pour le rat, espacés de 10 m (espacés de 5 m dans les zones fortement infestées)
- 5 à 20 g pour les souris, espacées de 5 m (espacées de 2 m dans les zones fortement infestées)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3kg

Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un seau en PE ou PP - jusqu'à 20 kg

Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un carton à double paroi, sans doublure ou avec un sac intérieur en PP ou en PE noué - jusqu'à 20 kg

Blocs en vrac de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g dans des cartons «uni-plateaux» (plateau en styrène moulé avec blocs à ressort) - jusqu'à 12 kg

(A) 2, 3 ou 4 blocs de 5g emballés dans une station d'appât pour souris en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton - jusqu'à 80g d'appât par emballage extérieur

(B) 1 ou 2 blocs de 10g emballés dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou blister ou manchon en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât - jusqu'à 120g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(C) 1 bloc de 20g emballé dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, PEHD ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyéthylène thermoscellé avec une enveloppe en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station - jusqu'à 120g d'appât (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(D) 1, 2 ou 3 blocs de 20g emballés dans une station d'appât pour rats en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât dans l'emballage extérieur jusqu'à 240g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(E) Blocs de 50g emballés dans une station d'appât pour rats en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton- jusqu'à 200g

Les packs de stations d'appâts décrits ci-dessus (A-E) sont vendus pour un usage professionnel dans des packs multiples plus grands:

Bloc de ... grammes --> nombre maximal de blocs dans le pack de multiples

10g - 250

20g – 96, 120, 144

30g – 96, 120, 144

40g – 72, 96, 120

50g - 48, 60, 72, 96

60g – 48, 60, 72, 96

80g – 32, 48, 60, 72, 96

100g - 32, 48, 60, 72, 96

120g - 32, 48, 60, 72, 96

200g – 16, 32, 48, 60, 72, 96

240g – 16, 32, 48, 60, 72, 96
1 à 20 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une clamshell (boite avec charnière)/un blister PE, en PVC ou en HIPS, emballés dans un emballage extérieur avec une station d'appât pour rats à usages multiples en PE, PP, PET, HIPS et PVC. Plusieurs unités dans un pack:
80g - 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96
400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96
Recharge - Blister, sachet-poche ou sachet (papier/PE, alu/PE, papier/alu/PE, PE, PP, PET, HANCH, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 400 g.
Plusieurs unités dans un pack:
80g - 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96
400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris: utiliser jusqu'à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - Sécuriser 5-20g de blocs dans les postes d'appâtage espacés de 5m (2m in cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmenter la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmenter pas la taille du point d'appât.
 - Pour rats: utiliser jusqu'à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - Sécuriser 10g à 60g de blocs dans des postes d'appâtage espacés de 10m (5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacer l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmenter la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmenter pas la taille du point d'appât.
 - Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les cas où il y a des signes de nouvelle infestation (p. ex. traces fraîches ou crottes). Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours.
 - Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
 - Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
 - Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent.
 - En cas d'utilisation pour appâtage pulsé: remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées ou des points d'appât couverts protégés
	- - -

Taux et fréquences d'application

Souris: 5g à 20 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé
Forte infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 2 mètres
Faible infestation – 5g à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres

Rats: 10g à 60 g d'appât par poste d'appâtage sécurisé
Forte infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 5 mètres
Faible infestation – 10g à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés et espacés de 10 mètres

Application dans le terrier: 10-60g d'appât par terrier

Appâtage pulsé :

- 10 à 60 g pour le rat, espacés de 10 m (espacés de 5 m dans les zones fortement infestées)

- 5 à 20 g pour les souris, espacées de 5 m (espacées de 2 m dans les zones fortement infestées)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3kg

Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un seau en PE ou PP - jusqu'à 20 kg

Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un carton à double paroi, sans doublure ou avec un sac intérieur en PP ou en PE noué - jusqu'à 20 kg

Blocs en vrac de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g dans des cartons «uni-plateaux» (plateau en styrène moulé avec blocs à ressort) - jusqu'à 12 kg

(A) 2, 3 ou 4 blocs de 5g emballés dans une station d'appât pour souris en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton - jusqu'à 80g d'appât par emballage extérieur

(B) 1 ou 2 blocs de 10g emballés dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou blister ou manchon en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât - jusqu'à 120g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(C) 1 bloc de 20g emballé dans une station d'appât pour souris (en PET, HIPS, PVC, PE, PEHD ou PP) sécurisée/inviolable (à usage unique ou multiple), les stations emballées par multiples de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyéthylène thermoscellé avec une enveloppe en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station - jusqu'à 120g d'appât (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(D) 1, 2 ou 3 blocs de 20g emballés dans une station d'appât pour rats en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges à l'extérieur de la station d'appât dans l'emballage extérieur jusqu'à 240g d'appât par emballage extérieur (plus un maximum de 10 blocs supplémentaires)

(E) Blocs de 50g emballés dans une station d'appât pour rats en HDPE ou PP sécurisée/inviolable (à usage unique ou à usages multiples), les stations emballées en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou une enveloppe cartonnée ou sac thermoscellé ou poly extérieur thermosoudé avec un topper en carton- jusqu'à 200g

Les packs de stations d'appâts décrits ci-dessus (A-E) sont vendus pour un usage professionnel dans des packs multiples plus grands:

Bloc de ... grammes --> nombre maximal de blocs dans le pack de multiples

10g - 250
20g – 96, 120, 144
30g – 96, 120, 144
40g – 72, 96, 120
50g - 48, 60, 72, 96
60g – 48, 60, 72, 96
80g – 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
120g - 32, 48, 60, 72, 96
200g – 16, 32, 48, 60, 72, 96
240g – 16, 32, 48, 60, 72, 96

1 à 20 blocs de 20g dans un sachet en PE ou une clamshell (boite avec charnière)/un blister PE, en PVC ou en HIPS, emballés dans un emballage extérieur avec une station d'appât pour rats à usages multiples en PE, PP, PET, HIPS et PVC. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96
400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

Recharge - Blister, sachet-poche ou sachet (papier/PE, alu/PE, papier/alu/PE, PE, PP, PET, HANCH, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20 g) - Jusqu'à 400 g. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96
400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris: utiliser jusqu'à 20g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Sécuriser 5-20g de blocs dans les postes d'appâtage espacés de 5m (2m in cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
- Pour rats: utiliser jusqu'à 60g d'appât dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Sécuriser 10g à 60g de blocs dans des postes d'appâtage espacés de 10m (5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.
- Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les cas où il y a des signes d'infestation nouvelle (p. ex. traces fraîches ou crottes). Faites des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.
- Les stations d'appât ne devraient être visitées que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine après, afin de vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les corps de rongeurs. Remplir l'appât si nécessaire
- Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant

- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application directe dans le terrier).
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- En cas d'utilisation dans les terriers: les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.
- En cas d'utilisation pour appâtage pulsé: remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, recherchez et éliminez fréquemment les rongeurs morts pendant le traitement, conformément aux recommandations du code de bonnes pratiques pertinent.

- Ne pas utiliser le produit comme appât permanent pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.

- Lorsqu'ils sont utilisés dans des terriers: Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition aux espèces non ciblées et aux enfants. Couvrir ou bloquer les entrées de terriers appâtés pour réduire les risques d'appâts rejetés et déversés.

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent ou dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque vous placez des points d'appât près des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage, assurez-vous que le contact avec l'eau est évité.

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Other Egouts
Méthode(s) d'application	Application des appâts - L'appât prêt à l'emploi est à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées.
Taux et fréquences d'application	- - - Dans les égouts, placer 200g-300g de blocs tous les 30-50m (ne jamais plus que 300g par bouche d'égout). Fixer les blocs aux structures existantes afin d'assurer qu'ils ne sont pas lessivés/emportés. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3kg Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac, dans un seau en PE ou PP - jusqu'à 20 kg Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g, 60g, 100g ou 200g en vrac, dans un carton à double paroi, sans doublure ou avec un sac intérieur en PP ou en PE noué - jusqu'à 20 kg Blocs de 5g, 10g, 20g, 28g, 50g ou 60g en vrac dans des cartons «uni-plateaux» (plateau en styrène moulé avec blocs à ressort) - jusqu'à 12 kg 1, 2 ou 3 blocs de 20g emballés dans une station d'appât inviolable pour rat en PET, HIPS, PVC, PE, HDPE ou PP à usage unique ou multiple, le tout emballé par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un pack blister ou une pochette en carton ou un sac thermo-soudé ou une enveloppe extérieure en polyéthylène thermosoudée avec un surmatelas en carton. Des blocs supplémentaires peuvent être inclus en tant que recharges - jusqu'à 240g Des blocs de 50g conditionnés dans une station d'appât en HDPE ou PP inviolable ou multi-usages, le tout emballé par multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un pack blister ou une pochette en carton ou un sac thermo-soudé ou une

enveloppe extérieure en polyéthylène thermosoudée avec un surmatelas en carton. - jusqu'à 200g

Les packs de stations d'appâts décrits ci-dessus sont vendus pour un usage professionnel dans des packs multiples plus grands:

20g - 96, 120, 144
40g - 72, 96, 120
50g - 48, 60, 72, 96
60g - 48, 60, 72, 96
80g - 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
120g - 32, 48, 60, 72, 96
200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96
240g - 16, 32, 48, 60, 72, 96

1 à 20 x 20 g dans un sachet en PE ou une enveloppe double coque/blister en PE, PVC ou HIPS, emballés dans un emballage extérieur avec une station d'appât pour rats multiusage inviolable en PE, PP, PET, HIPS, PVC. Plusieurs unités dans un pack:

80g - 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96
400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

Recharge - Blister, sachet ou sachet (papier/PE, AL/PE, papier /Al /PE, PE, PP, PET, HANCH, PVC) dans un extérieur en carton (blocs de 10 ou 20g) - Jusqu'à 400 g.

Plusieurs unités dans un pack:
80g - 32, 48, 60, 72, 96
100g - 32, 48, 60, 72, 96
200g - 16, 32, 48, 60, 72, 96
400g - 8, 16, 32, 48, 60, 72, 96

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Dans les égouts, placer 200g-300g de blocs tous les 30-50m (ne jamais plus que 300g par bouche d'égout).
- Fixer les blocs aux structures existantes afin d'assurer qu'ils ne sont pas lessivés/emportés. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation.
- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- L'état de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Ne pas utiliser dans des zones où la résistance à la substance active est suspectée. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque vous placez des points d'appât près des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage, assurez-vous que le contact avec l'eau est évité.

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées et professionnels :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Envisager la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Avant d'utiliser des produits rodenticides, des méthodes de contrôle non chimiques (par exemple, des pièges) doivent être envisagées.
 - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât (seulement pour le sachets, pas pour l'appât en vrac)
 - Les stations d'appâtage doivent être placées dans le voisinage immédiat où l'activité des rongeurs a été observée.
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixées au sol ou à d'autres structures.
 - Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où l'appât pourrait entrer en contact avec l'eau.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - Retirer tout produit restant et les points d'appât au terme de la période de traitement.
 - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Considérer aussi l'utilisation de pièges comme méthode alternative.
- Effectuer un relevé pré-appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation

Utilisateurs non-professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Envisager la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, des méthodes de contrôle non chimiques (par exemple, des pièges) doivent être envisagées.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât (seulement pour le sachets, pas pour l'appât en vrac)
- Les stations d'appâtage doivent être placées dans le voisinage immédiat où l'activité des rongeurs a été observée.
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où l'appât pourrait entrer en contact avec l'eau.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout produit restant et les points d'appât au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées :

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].
- Chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, au moins aussi souvent que les points d'appât sont inspectés.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement»).
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

Utilisateurs professionnels :

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].
- Chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, au moins aussi souvent que les points d'appât sont inspectés.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Indiquer clairement sur l'information du produit (étiquette ou notice) que le produit ne peut être fourni au grand public («à usage professionnel uniquement»). Ne pas laver les stations d'appât à l'eau entre les applications.

Utilisateurs non-professionnels :

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].
- Chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, au moins aussi souvent que les points d'appât sont inspectés.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement. En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Chaque boîte d'appâtage doit être munie d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «Rodi Bro Block»; «brodifacoum» et «en cas d'incident, contacter le Centre Antipoison [070 245 245]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

Le port de gants de protection est recommandé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage

Durée de conservation: 24 mois

Conserver dans l'emballage d'origine

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues: porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.